



Nombre de membres :
En exercice : 23
Présents : 15
Votants : 20
Quorum : 12

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation : le 28 mars 2025
Date d'affichage : le 28 mars 2025

Le trois avril deux mille vingt-cinq, sur convocation en date du vingt-huit mars, à vingt heures, les membres du Conseil Municipal de La Chapelle-Launay se sont réunis dans la salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Michel Guillard, Maire.

Présents : GUILLARD Michel, LECOMTE Daniel, FLAURAUD Nathalie, DAUFOUY Stéphane, MARTIN Eve-Lise, HUOU Jean-Paul, RABINAND Julie, AMORIM Agnès, ARDOUIN Christelle, CHAMPENOIS Céline, PICAULT Edern, GUILLOT Marc, LANUZEL Etienne, LEMERCIER Emmanuel, MAURE Sophie

Pouvoirs : CERCLE Yannick donne pouvoir à LECOMTE Daniel,
ROUSSEL Michaël donne pouvoir à PICAULT Edern,
LAFAYE Guillaume donne pouvoir à RABINAND Julie,
MASSON Adeline donne pourvoir à ARDOUIN Christelle,
BLAY Daphnée donne pouvoir à MAURE Sophie

Absents : LEROUX Soizic, ONASCH Thibaut, BONHOMME Jean-Claude

Stéphane DAUFOUY est désigné secrétaire de séance conformément à l'article L.2121-15 du C.G.C.T.

OBJET : 2025/07 Adoption de la convention d'action foncière avec l'Etablissement public foncier de Loire-Atlantique

La commune a sollicité l'Etablissement public foncier de Loire-Atlantique pour l'accompagner dans le portage des acquisitions destinées à mener à bien la phase A de l'opération d'aménagement de la Valette.

La convention porte notamment sur la durée de portage par l'EPF, qui est de 12 ans, avec un amortissement différé de 8 ans. Elle acte aussi le montant de l'acquisition foncière, 183 600 € HT, correspondant au prix de vente du 28, rue de l'Ebaupin. Les futures acquisitions nécessiteront un/des avenant(s).

La convention a été jointe au dossier de séance.

Le Conseil municipal après délibération et à l'unanimité

- 1. Approuve cette convention ;**
- 2. Autorise M. le Maire à prendre toute décision concernant son exécution.**

Fait et affiché à La Chapelle-Launay,
Le 09 avril 2025

Le Secrétaire de séance, Stéphane DAUFOUY



Le Maire, Michel GUILLARD

